

Le ministre a dit que ce projet comptait quelque 1,146 maisons et que celles-ci entraient dans le programme de location à coût modeste de 12,000 logements qui se construisait au Canada à l'intention des anciens combattants. Puis il a poursuivi en disant que ce ne serait pas des maisons subventionnées mais des maisons devant être achetées au prix coûtant. Il a dit ensuite qu'il avait décidé en 1954 de les mettre en vente mais que le prix de vente dans quelques collectivités devait nécessairement dépasser le prix de revient, afin de ne pas bouleverser le marché. Selon moi, cela veut dire que si la SCHL devait faire ses frais à l'égard des 12,000 maisons et si certaines devaient être vendues à un prix supérieur au prix de revient, tandis que ce serait le contraire dans d'autres collectivités, le gouvernement qui s'opposait à une subvention des logements, demandait en fait aux anciens combattants de subventionner dans certains cas, des habitations destinées à des anciens combattants. Des anciens combattants de certaines régions du Canada allaient en subventionner d'autres, habitant d'autres parties du Canada. C'est, à mon avis, le comble de la sottise que de s'opposer au subventionnement de l'État et de demander pourtant à des anciens combattants de subventionner des habitations destinées à d'autres anciens combattants d'autres régions du pays.

Lorsque le ministre déclare que l'on ne pouvait pas bouleverser le marché, il avance me semble-t-il un raisonnement particulier aux agents immobiliers. Il s'agissait d'anciens combattants, de gens qui avaient perdu des années de revenu, qui méritaient certains égards de la part de leurs concitoyens; dire qu'il a fallu leur vendre ces maisons plus cher par crainte de bouleverser le marché local immobilier, c'est bien le raisonnement le plus étrange que j'ai jamais entendu pour justifier de leur avoir fait acquitter un prix excessif.

Le ministre dit qu'en 1959, on avait finalement établi le coût de ces maisons. Quant à l'entreprise d'aménagement de maisons d'habitation destinées aux anciens combattants à Fraserview, le prix établi à ce moment-là dépassait de \$2,000 le prix de revient. Bien entendu, à ce moment-là, on escomptait une remise de \$1,000, plus tard annulée et remplacée par une réduction de \$300 ou \$500 selon la catégorie. Si je comprends bien, le ministre déclare, en réalité, que pour équilibrer le coût total de l'ensemble de 12,000 maisons destinées aux anciens combattants, à Fraserview, ceux qui décidèrent d'acheter leur maison ont été contraints de payer, en

1959, \$2,000 de plus que n'avait coûté la construction de ces maisons. Au lieu d'une réduction de \$2,000, il n'existe qu'une réduction de \$300 ou \$500, selon le cas. Le ministre indique que ce n'est pas exact; alors je ne continuerai pas si j'ai tort. Puis-je demander au ministre s'il n'a pas tenu ces propos? Il a dit qu'en 1959 les anciens combattants étaient disposés à accepter un prix de \$2,000 supérieur au coût réel de construction de ces résidences. Je constate que le ministre branle la tête, et je ne veux pas faire une déclaration inexacte.

L'hon. M. Nicholson: En branlant la tête, je voulais indiquer que ces faits ne sont pas conformes aux explications que je me suis efforcé de donner cet après-midi. Le nouveau programme de vente a été introduit à Ottawa en 1954, et à Vancouver, au mois de février 1959. Le programme original avait pour but de procurer des maisons d'habitation à loyer modique aux anciens combattants qui en avaient un urgent besoin à leur retour des deux guerres. C'était la transformation d'un projet de maisons louées qui accordait aux anciens combattants l'occasion d'acheter les maisons à l'aménagement desquelles ils avaient consacré leurs efforts et auxquelles ils étaient attachés.

En 1954 et 1955, et en 1959 en ce qui concerne Vancouver, ces maisons allaient être vendues, et il ne s'agissait pas simplement d'obtenir un loyer pour couvrir ce coût. Étant donné la valeur des maisons à Vancouver, à ce moment-là—le député sait sûrement que les propriétés y étaient plus coûteuses qu'à Halifax et ailleurs—le programme de vente, mais non un simple programme de location, devait prendre fin sans que le gouvernement ait perdu ou gagné de l'argent.

Pour la gouverne du représentant et du député de Vancouver-Est, j'aimerais consigner au compte rendu le texte de la lettre que la *Fraserview Community Association* envoyait à la SCHL, le 10 février 1959, au sujet de la vente des maisons à Fraserview et qui se lisait ainsi:

Comme suite à notre conversation téléphonique de ce matin, nous sommes heureux de vous faire rapport du résultat de la réunion que notre Association a tenue, hier soir, à l'école sir James Douglas, au sujet de la question précitée.

Plus de 500 anciens combattants de l'entreprise Fraserview assistaient à l'assemblée. Nous y avons fait rapport de l'entretien que nous avons eu avec vous, le 2 février; nous avons communiqué à l'auditoire l'échelle de prix sur laquelle se fondera la vente des maisons de Fraserview, et nous avons ensuite eu une période de questions assez longue, après quoi l'auditoire s'est prononcée, à mains levées, sur deux points.

À la première, c'est-à-dire l'approbation en principe des prix et conditions proposés, beaucoup plus de 90 p. 100 ont répondu oui.